

mdconseil


SAFEGE
Ingénieurs Conseils



**Schéma d'Aménagement et de Gestion des
Eaux de la Vallée de la Bresle
Commission thématique : Eaux souterraines**

Élaboration des variantes

**Compte-rendu de la réunion du 25/03/2013
Salle des fêtes de Bouttencourt**



➤ DUREE :

9h30 – 13h

➤ ORDRE DU JOUR ET DEROULEMENT DE LA REUNION :

- Rappels de la démarche et des objectifs
- Rappel des conclusions du diagnostic et du scénario tendanciel retenu pour la thématique « eaux souterraines »
- Proposition de pistes d'actions sur la thématique « eaux souterraines »
 - Brainstorming par la méthode du « Méta-plan »
 - Elaboration d'actions sur la base de ces propositions, analyse et compléments
- Synthèse
- Prochaines étapes

➤ LES INTERVENANTS

- Laurent Millair, chef de projet (SAFEGE)
- Nathalie Ratier, ingénieure de projet SAFEGE
- Martin Bouyer, ingénieur de projet stagiaire (SAFEGE)
- Michaël Dereux, animation méthode de travail (MD Conseil)
- Caroline Melet, animatrice du SAGE de la Vallée de la Bresle

➤ MEMBRES PRESENTS

- **1^{er} collège : Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Locaux**
 - M. Nantois, maire de Martainneville
 - M. Vigreux, président du SMEA Caux Nord Est
- **2^{ème} collège : Collège des représentants des usagers, organisations professionnelles et associations**
 - Chambre d'Agriculture de la Seine-Maritime, M. Cabin et Mlle Pascal
 - Chambre de Commerce et d'Industrie Littoral Normand-Picard, Mme Lathuile
 - Association syndicale autorisée de la Bresle, M. Boyer
 - Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Seine-Maritime, M. Martin
 - Agriculture biologique de Picardie, M. Quevauvillers
 - Groupement régional des agriculteurs bio de Haute-Normandie, Mme Roy
- **3^{ème} collège : Collège des représentants de l'Etat et de ses Etablissements publics**
 - Direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime, M. Magoarou
 - Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute Normandie, Mme Wolf
 - Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme, M. Moroy
 - Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie, Mme Cauvin
- **Autres personnes présentes**
 - M. Billard, directeur EPTB Bresle
 - Melle Grondin, animatrice du BAC Guibermesnil –Tronchoy – Communauté de communes du Sud-Ouest Amiénois
 - M. Bayart, maire de Bouttencourt
 - M. Renoux, commune de Gamaches

- M. Blondin, SIAEPA de St Léger au Bois
- M. Burel, Communauté de Communes Bresle Maritime
- Melle Bauchet, SMEA Caux Nord-Est

ABSENTS OU EXCUSES

➤ **1^{er} collège : Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Locaux**

- M. Jérôme Bignon, Président de la CLE du SAGE de la vallée de la Bresle
- M. Becquet – Maire de Morienne
- M. Roussel – Maire de Rieux
- M. Andrieux – Maire de Vieux Rouen sur Bresle
- Mme Lucot - Avril – Maire d'Aumale
- M. Milon – Maire de Nullemont
- Mme Duchaussoy – Maire de Nesle – Normandeuse
- M. Dallery – Maire d'Andainville
- M. Nantois – Maire de Martainneville
- M. Denis – Maire de Sénarpont
- M. Dizambourg – Maire de Méneslies
- M. Noblesse – Maire d'Inval-Boiron
- M. Boucry – Maire de Brocourt
- M. Mylle – Maire de Lannoy-Cuillère
- M. Périmony – Maire de Blargies
- M. Levasseur – Conseiller régional de Haute-Normandie
- Mme Leuliette – Conseillère régionale de Picardie
- M. Destruel – Conseiller général de la Somme
- Mme Le Vern – Conseillère générale de la Seine-Maritime
- M. Patin – Conseiller général de l'Oise
- M. Sénécal – Représentant de l'Institution interdépartementale pour la gestion et la valorisation de la Bresle (Seine-Maritime)
- M. Hucleux – Vice-président de la Communauté de communes de Picardie Verte
- M. Vigreux – Président du SMEA Caux Nord-Est
- M. Trolley – Vice-président de la Communauté de communes Bresle Maritime
- M. Houssays – Président du SIEPA Vimeuse
- M. Capon – Président du SIEPA du Liger
- Mme Bourgeois – Syndicat intercommunal de la rivière le Liger (SIARL)
- M. Plé – Président du Syndicat d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Vimeuse (SIAHBVV)

➤ **2^{ème} collège : Collège des représentants des usagers, organisations professionnelles et associations**

- M. le Président de la Chambre d'agriculture de l'Oise ou son représentant
- M. le Président de la Chambre d'agriculture de la Somme ou son représentant
- M. le Président du Pôle mondial de flaconnage de luxe de la Vallée de la Bresle ou son représentant
- M. Le Président du Comité départemental de canoë kayak de la Somme ou son représentant
- M. le Président de l'Association Picardie Nature ou son représentant
- M. le Président de la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Somme ou son représentant
- M. le Président de L'Union Fédérale des Consommateurs (UFC) « Que choisir » Rouen ou son représentant
- Mme la Présidente de Haute-Normandie Nature Environnement ou son représentant
- M. le Président de la société Gheerbrant – Producteurs d'hydroélectricité ou son représentant

- Mme la Présidente de l'Association de préfiguration du Parc naturel régional Picardie Maritime ou son représentant

➤ **3^{ème} collège : Collège des représentants de l'Etat et de ses Etablissements publics**

- M. le Préfet de bassin ou son représentant
- M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ou son représentant
- M. le Directeur de l'Agence des aires marines protégées ou son représentant
- M. le Délégué Régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant
- Mme la Sous-préfète de Dieppe
- M. le Directeur de la Direction Départementale des Territoires de l'Oise de l'Oise ou son représentant
- M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie ou son représentant
- M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Picardie ou son représentant

➤ **Autres personnes**

- Communauté de communes Picardie Verte
- SIAEP d'Aigeville
- SIAEP de Beaucamps le Vieux
- SIAEP de Blargies
- SIAEP de la vallée de la Poix
- SIAEP de Morvilliers Saint Saturnin
- SIAEPA de Blangy Bouttencourt
- SIAEPA de la vallée de l'Eaulne
- SIAEPA de Nesle Pierrecourt
- SIAEPA de Rieux Monchaux
- SIAEPA de Vieux Rouen sur Bresle
- SIAGE Bray/Bresle/Picardie
- SIAUEP Basse Bresle
- Brgm
- Conseil Général de Seine-Maritime
- Conseil Général de la Somme
- Conseil Général de l'Oise
- Mairie de Formerie
- SNCF
- ONEMA – DAST-EU

 **ECHANGES SUR LES PISTES D' ACTIONS PROPOSEES**

A l'issue du rappel des conclusions du diagnostic et du scénario tendanciel sur la thématique « Eaux souterraines », les participants ont été invités à proposer leurs pistes d'actions, en rapport avec cette thématique, pour atteindre les objectifs de bon état des eaux et des milieux. Chaque participant a disposé d'une dizaine de minutes pour inscrire ses pistes d'actions sur des post-it.

Ces post-it ont ensuite été relevés par SAFEGE et classés en 4 catégories : connaissance, organisationnel, opérationnel, information/sensibilisation. Les aspects qualitatif et quantitatif ont été traités séparément.

Chaque action a ensuite été discutée pour la préciser. La synthèse de ces discussions autour de chaque proposition d'action est présentée ci-après, par catégorie.

1/ ASPECT QUALITATIF

➤ Connaissance

- **Proposition d'action : "Identifier les bétoires posant des soucis pour l'alimentation en eau potable (protéger les plus problématiques ou les plus stratégiques)"**

EPTB : Comme indiqué dans le diagnostic, certains captages du territoire peuvent ponctuellement présenter des problèmes de matières en suspension (MES) (exemple : Ponts et Marais). Les efforts seraient donc à concentrer sur l'aire d'alimentation de ces captages.

L'identification des bétoires a déjà été réalisée par le BRGM sur le côté haut normand. Il pourrait être judicieux de s'appuyer sur cette base de données déjà existante.

DDTM 76 : Cette base de données pourrait être mise à jour suite à un recensement plus exhaustif.

Cependant, cette mise à jour ne permet pas d'identifier les bétoires impactant les captages. Cela nécessiterait, en plus de l'identification des bétoires, la réalisation de traçages. Cela peut s'intégrer dans les études BAC à réaliser : délimitation du bassin de captage et identification des bétoires et leur participation ou non à la pollution du captage.

EPTB : Des traçages ont été réalisés, par le passé, sur certains BAC.

SAFEGE : Il ressort donc tout d'abord un besoin d'actualisation de la base de données « bétoires » et un besoin de compléments côté picard. Une fois ce travail fait, il s'agit tout d'abord d'identifier les bétoires stratégiques pour la qualité de l'eau (traçages) et enfin de mener des actions de protection sur les plus problématiques. Qui est susceptible de porter la maîtrise d'ouvrage ?

EPTB : Cela s'envisage au cas par cas ou sous l'égide des syndicats d'eau. Des études ont-elles été menées sur la partie picarde ?

DDTM 80 : La géologie diffère en rive droite et en rive gauche de la Bresle. S'il y a des bétoires, elles sont plus rares en Somme qu'en Seine Maritime.

Synthèse des actions proposées

Les membres de la commission ont proposé les actions suivantes :

- ▶ Mettre à jour la base de données « bétoires » et la compléter
- ▶ Identifier les bétoires participant à la pollution des eaux souterraines via des traçages
- ▶ Mener des actions de protection de ces bétoires

- **Proposition d'action : "Les montées d'eau sur la vallée de la Vimeuse engendrent des débordements qui entraînent des pollutions"**

Maire de Martainneville : Les remontées de nappe entraînent des débordements de la Vimeuse. Ce phénomène pourrait peut être engendrer une pollution des eaux superficielles, des eaux souterraines, et éventuellement des eaux captées par le captage de Vismes au Val.

Par ailleurs, le bassin de rétention des eaux pluviales de l'autoroute situé sur la commune de Martainneville est rempli par les remontées de nappe, et déborde dans la Vimeuse.

SAFEGE : Il s'agirait donc d'étudier les conséquences éventuelles de ces remontées de nappe sur la qualité des eaux.

Fédération de pêche : Il y a beaucoup de phénomènes de ruissellements sur le bassin versant de la Vimeuse.

Maire de Martainneville : La maîtrise du ruissellement a été améliorée suite aux travaux d'aménagement consécutifs à une longue étude (5/6 ans) menée sur l'amont du bassin de la Vimeuse.

Sur le reste du bassin, une deuxième étude est en cours, tous les aménagements n'ont donc pas encore été réalisés.

Par ailleurs, un schéma de gestion des eaux pluviales est en cours dans le cadre de l'élaboration de la carte communale de Martainneville.

Synthèse des actions proposées

Les membres de la commission ont proposé les actions suivantes :

- ▶ Améliorer la connaissance sur les liens éventuels entre remontée de nappe et pollution des captages sur le bassin versant de la Vimeuse

- Proposition d'action :

"Améliorer et renforcer le suivi de la qualité des masses d'eau afin de prévenir les pics de pollution sur les captages d'eau potable"

" Rechercher un panel plus large de produits phytosanitaires utilisés sur certains captages"

DREAL Haute Normandie : Il s'agit de renforcer le suivi de la qualité de la masse d'eau souterraine, en particulier sur les substances dangereuses, afin de mieux gérer les situations de crises (qualité) sur les captages eau potable.

SAFEGE : Faut-il ajouter des points de mesures ou étendre la gamme de molécules suivies ?

EPTB : Le réseau de suivi paraît suffisant sur le bassin versant de la Bresle. C'est plus sur le second point qu'il faudrait s'orienter. Certains pesticides sont détectés actuellement en pays de Caux où au Nord de Rouen, où les bétouilles sont plus nombreuses. Ces pesticides ne sont pas détectés sur les captages du bassin versant de la Bresle. Il y a peut être un effet retard au niveau du bassin versant de la Bresle mais il faut quand même s'assurer qu'elles sont bien recherchées.

DREAL Haute Normandie : Soit il manque une station soit on ne cherche pas ce qu'il faut, en fonction du lieu ou des nécessités.

DDTM 76 : Au titre de la directive cadre sur l'eau, ce n'est pas seulement sur les captages d'eau potable qu'il faut se focaliser. Il y a obligation d'avoir un bon état de la masse d'eau entière et donc une bonne connaissance d'ensemble. Actuellement, les eaux suivies sont celles des captages, il faudrait voir si le réseau de suivi est bien représentatif de l'ensemble des eaux souterraines.

Par ailleurs, il existe deux réseaux d'analyse : le réseau sanitaire de l'ARS qui s'intéresse à la potabilité de l'eau, et le réseau DCE suivi par les Agences de l'eau dont les analyses sont plus nombreuses.

Synthèse des actions proposées

Les membres de la commission ont proposé les actions suivantes :

- ▶ Augmenter le nombre de substances suivies, notamment les substances dangereuses incluant les pesticides, en fonction du panel existant
- ▶ Vérifier que les points de mesures actuels sont représentatifs de la masse d'eau.

➤ Organisationnel

- **Proposition d'action : "Regroupement nécessaire des syndicats d'eau pour mieux maîtriser la pollution des ressources en eau"**

DDTM 76 : Il existe une taille critique des syndicats en-dessous de laquelle les actions ne peuvent être réalisées par manque de moyens (études, travaux).

Un regroupement judicieux des syndicats permettrait de mener des études et des actions d'envergure et d'optimiser les charges.

Actuellement, la Communauté de communes de Blangy mène une étude de regroupement de syndicats.

SAFEGE : Le SAGE pourrait inciter à faire ces regroupements de syndicats et en rappeler l'intérêt.

Maire de Martainneville : Il revient sur le regroupement de 5 syndicats qui couvrent actuellement la communauté de communes de Blangy prévu en 2014. Ce sera un syndicat "à taille humaine" (une vingtaine de communes, environ 20 000 habitants) motivé par la qualité du travail effectué (qualité de l'eau, maîtriser le coût de l'eau).

SAFEGE : Il existe plusieurs niveaux possibles de collaboration : échange d'idées et d'actions, partages des moyens techniques et humains, partage de l'eau et enfin regroupement des structures compétentes.

DDTM 76 : Un syndicat doit avoir les moyens humains et financiers nécessaires à la réalisation de travaux et d'études. Cela passe par une taille minimale.

Synthèse des actions proposées

Les membres de la commission ont proposé les actions suivantes :

- ▶ Favoriser les partages de connaissance, les moyens techniques et humains entre les syndicats.
- ▶ Encourager le regroupement des petits syndicats d'alimentation en eau potable et d'assainissement sur le territoire

➤ Assainissement non collectif

- **Proposition d'action : "Articulation de l'arrêté contrôle de l'ANC avec les éléments du diagnostic"**

DDTM 80 : Il existe un décalage entre la réglementation et la situation sur le terrain : obligation de mise en place des SPANC en 2012 et obligation de réaliser les diagnostics des dispositifs d'assainissement prévues dans la réglementation mais réalisés partiellement sur le territoire.

CA 80 : La mise aux normes des ANC engendre des coûts pour un particulier, qui, malgré les aides, ne sont pas aisés à financer seul.

DDTM 76 : Les personnes raccordées au tout à l'égout financent, via leur facture d'eau, l'assainissement de leurs eaux usées. Ce n'est pas le cas pour les particuliers disposant d'un ANC ; ils ont l'obligation d'avoir une installation conforme. Il existe des aides de l'Agence de l'Eau et d'autres organismes.

CA 80 : Le SAGE pourrait être source d'information sur les aides existantes pour la mise aux normes des assainissements des particuliers.

SMEA CN : En plus des aides Agence de l'Eau, il y a une aide du département selon le revenu fiscal du foyer. Par ailleurs, le SMEA CN, pour son territoire, peut fournir un avancement de trésorerie remboursable sur plusieurs années.

Synthèse des actions proposées

Les membres de la commission ont proposé les actions suivantes :

- ▶ Développer les relais d'informations sur les possibilités d'aides financières à la rénovation des installations d'ANC

- **Proposition d'action : "Assainissement individuel : combien de personnes concernées et quelle efficacité ?"**

Agriculture bio : Combien de personnes ont un assainissement individuel efficace ?

SAFEGE : Sur le bassin versant de la Bresle, l'avancement des Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est très différent. Sur certaines zones, on connaît le taux de conformité du parc, mais cet indicateur n'est pas connu sur l'ensemble du bassin versant. Les installations contrôlées ne sont généralement pas conformes. .

DDTM 80 : Tous les SPANC ne sont pas réalisés, notamment sur la communauté de communes de Blangy sur Bresle.

EPTB : Quelles actions pourraient être proposées dans le SAGE, notamment pour les dispositifs d'assainissement qui rejetteraient dans les puisards ?

Agriculture bio : Il faudrait qualifier la pollution issue des ANC non-conformes : les agriculteurs ne sont pas seuls source de pollution

DDTM 76 : La réglementation prévoit le contrôle de tous les dispositifs ANC à la fin 2012. Cette réglementation, peut-être plus ou moins bien appliquée ; la seule valeur ajoutée du SAGE serait un rappel de cette réglementation.

DDTM 80 : Le SAGE devrait afficher une cartographie des zones où les impacts sanitaires et environnementaux sont avérés. Cela permettrait de prioriser certaines zones pour le financement des Agences de l'eau.

EPTB : Pourrait-il être proposé dans le SAGE de classer toutes les aires d'alimentation de captages comme d'importance environnementale et de cibler/prioriser les travaux de rénovation sur ces zones ?

SMEA CNE : Sur le territoire du SMEA Caux Nord-Est, tous les dispositifs d'assainissement non conformes ont été contrôlés et diagnostiqués et la réhabilitation se fait année par année. Il y a encore 70% d'installations non conformes au niveau du Syndicat.

Des études BAC sont en cours sur un autre bassin versant avec cartographie des ANC. Il est donc possible de le faire pour le bassin de la Bresle.

Le caractère rural des petites communes du Syndicat a permis d'avancer plus rapidement dans la mise en place des contrôles.

SAFEGE : La démarche opérée par le SMEA Caux Nord Est pourrait être prise pour modèle et être partagée sur le reste du bassin versant comme appui technique.

Synthèse des actions proposées

Les membres de la commission ont proposé les actions suivantes :

- ▶ Faire un rappel de la réglementation sur l'assainissement non collectif
- ▶ Identifier les zones où les impacts sanitaires et environnementaux sont avérés (AAC ?) en vue d'une priorisation des diagnostics et des réhabilitations sur ces zones
- ▶ Valoriser et partager la démarche engagée par le SMEA Caux Nord Est.

- **Proposition d'action : "Remise aux normes des assainissements non collectifs présentant un risque sanitaire"**

Il faut rappeler la réglementation actuelle en termes de mises aux normes et de contrôles.

CCSOA : L'Agence de l'Eau Artois Picardie va orienter ses subventions sur les installations qui présentent un risque environnemental ou sanitaire. Il faudrait cibler dans le cadre du SAGE les dispositifs non conformes situés dans les BAC, représentant des risques environnementaux ou sanitaires ; cela permettrait de bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau.

Synthèse des actions proposées

Les membres de la commission ont proposé les actions suivantes :

- ▶ Accélérer le diagnostic des installations d'ANC sur l'ensemble du territoire et établir une priorisation dans les rénovations sur les installations présentant un risque environnemental ou sanitaire

➤ **Assainissement collectif**

- **Proposition d'action : "Relancer le raccordement du lagunage de Monchaux l'Épinois à la future station d'épuration du SIVOM de Gamaches"**

Adjoint au maire de Gamaches : Une nouvelle station d'épuration va être construite sur la commune de Bouvaincourt sur Bresle. La commune de Monchaux-Soreng, pour son hameau de l'Épinois, s'est retirée de cette étude. Or, toutes les eaux usées du hameau se déversent dans un lagunage en très mauvais état à proximité de la Bresle. Sachant que le futur réseau va passer devant le hameau et qu'il suffirait de s'y raccorder, il faudrait que cette commune revienne à la table des négociations.

La future station prévoit d'ailleurs le raccordement de cette commune.

Le SAGE pourrait faire valoir l'intérêt de ce raccordement.

Synthèse des actions proposées

Les membres de la commission ont proposé les actions suivantes :

- ▶ Solutionner le problème de l'assainissement du hameau de l'Épinois (raccordement à la future station d'épuration du SIVOM de Gamaches ?)

➤ Pollution aux produits phytosanitaires

- Proposition d'action : **"Suivre les indices de fréquence de traitement (IFT)"**

EPTB : Cette action s'inscrit dans un cadre global de réduction de la pollution diffuse et de l'utilisation des produits phytosanitaires par le monde agricole.

SAFEGE : Actuellement, le suivi réalisé est-il suffisant ?

DDTM 76 : À l'exception des BAC Grenelle, il n'y a pas de suivi des IFT. Par exemple, ce suivi sera réalisé par l'animatrice du BAC Guibermesnil-Tronchoy. Par ailleurs, l'échec de la démarche Ecophyto 2018 visant à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires de 50% en 10 ans à l'échelle nationale est à souligner. Depuis 2008, les indicateurs sont plutôt à la hausse.

EPTB : Le suivi des IFT pourrait prendre la forme d'une piste d'action ou être utilisé comme indicateur du SAGE, sur tout ou partie du bassin versant. Il s'agit d'obtenir l'information pour ensuite agir sur les causes comme par exemple diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires.

CA 76 : Des valeurs existent au niveau cantonal, éventuellement par type de cultures, suite à des sondages effectués tous les 4 ans. Les données de 2012 sont en attente. Ces valeurs servent notamment à définir des objectifs de baisse de l'IFT au niveau des BAC.

Synthèse des actions proposées

Les membres de la commission ont proposé les actions suivantes :

- ▶ Établir un suivi de l'IFT comme indicateur d'actions de réduction des produits phytosanitaires

- Propositions d'actions :

"Mettre en place des mesures de réduction des produits phytosanitaires autour des bétoires"

"Interdiction de rejeter des eaux dans les bétoires et aménagement des bétoires si ruissellement "

DREAL Picardie : Les bétoires sont des points d'infiltration rapide susceptibles d'impacter fortement la qualité de la nappe d'eau souterraine. Il s'agirait de mettre en place, d'abord sur les aires d'alimentation de captage, des mesures visant à éviter l'infiltration des produits phytosanitaires via ces bétoires.

EPTB : L'arrêté fossé pris sur le département de la Seine Maritime, interdit notamment tout traitement à moins d'un mètre d'une bétoire. Une bande enherbée de 5 mètres serait plus efficace (à la fois pour les produits phytosanitaires et pour les matières en suspension).

SAFEGE : Les mesures de l'arrêté fossé pourrait être étendues sur la partie picarde du bassin versant.

DREAL HN : Elle évoque la possibilité de limiter tout type de rejet (particulier, industriel, urbain...) pour protéger les eaux souterraines.

Synthèse des actions proposées

Les membres de la commission ont proposé les actions suivantes :

- ▶ Mettre en place des mesures de protection (type bande enherbée) au niveau des bétoires présentes dans les aires d'alimentation de captages
- ▶ Étendre l'arrêté fossé de la Seine-Maritime à l'ensemble du bassin versant et augmenter la largeur d'interdiction de traitement autour des bétoires en passant de 1 à 5m.
- ▶ Interdire tout rejet direct dans les bétoires et points d'infiltration rapide

- Proposition d'action :

"Poursuivre les efforts engagés par le monde agricole pour limiter les pollutions ponctuelles et assurer la mise aux normes des installations"

EPTB : Il s'agit de poursuivre la mise aux normes des exploitations, en partenariat avec les Chambres d'Agriculture.

- Proposition d'action : ***"Réduire l'usage des produits phytosanitaires par les collectivités et utiliser les techniques alternatives"***

EPTB : Quelques communes, côté Somme, se sont engagées dans une démarche Zéro Phyto. Le SAGE pourrait dynamiser ces démarches de réduction de l'usage de ces produits par les collectivités via différentes actions : communication, sensibilisation, appui technique.

Fédération de pêche : Cette démarche devrait être étendue aux particuliers qui sont de gros utilisateurs de produits phytosanitaires.

SAFEGE : La Charte Zéro Phyto de Picardie pourrait être un exemple à appliquer par les communes.

EPTB : Il faudrait commencer par informer les communes des solutions existantes pour réduire l'usage des produits phytosanitaires, plutôt que de généraliser la Charte.

L'idée serait de tendre vers une démarche Zéro Phyto sur le long terme avec une obligation à minima de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires. Ainsi, chaque commune pourra avancer à son rythme (de la réduction à la suppression de l'usage de ces produits). Le SAGE pourrait mettre en place un programme Zéro Phyto avec une échéance.

DDTM 76 : A titre d'exemple, les jardins durables sont une expérience positive, ainsi que la formation des employés communaux à la non-utilisation des produits phytosanitaires.

Pour information, l'arrêté fossé en Seine Maritime interdit de traiter dans certaines zones (fossés...). La meilleure démarche pour aller vers un objectif Zéro Phyto est de passer par la réalisation d'un plan de désherbage communal. Il explique qu'en Seine-Maritime, ces études sont réalisées par l'association régionale FREDON (avec un financement des actions par l'Agence de l'Eau jusqu'à 80%). Les techniques évoluant très rapidement, cette association fait également des démonstrations de matériels tous les ans avec la présence de fournisseurs de matériels afin de démocratiser la démarche.

EPTB : Il faudrait que quelques communes du territoire soient pilotes dans cette action pour lancer la dynamique.

SMEA Caux Nord Est : La commune de Criel-sur-Mer, limitrophe du bassin versant, est passée en Zéro phyto il y a 2 ans. Même si celle-ci est située en dehors du périmètre du SAGE, elle peut servir d'exemple et faire part de son retour d'expérience.

EPTB : Les différentes techniques, matériels et formations ont des coûts importants, la mutualisation des moyens pourrait être une solution.

CC Bresle Maritime : Des démonstrations de méthodes de désherbage alternatif ont été réalisées sur le territoire de la CC Bresle Maritime.

Synthèse des actions proposées

Les membres de la commission ont proposé les actions suivantes :

- ▶ Étendre la Charte Zéro Phyto de Picardie au bassin versant ou en créer une nouvelle
- ▶ Dynamiser la mutualisation des moyens et la coopération entre les communes du SAGE pour tendre vers une démarche Zéro phyto
- ▶ Inciter à la réalisation de plans de désherbage communaux

- **Proposition d'action : "Fournir à RFF les données dont on dispose pour qu'il adapte ses traitements"**

EPTB : C'est une action à minima permettant d'éviter le traitement sur les zones à risque du bassin versant de la Bresle. Il s'agit de fournir les données SIG dont on dispose à RFF afin qu'il en tienne compte dans le cadre des entretiens de voie auxquels il procède.

DDTM 76 : L'arrêté fossé s'applique aussi aux voies SNCF. Ni cet arrêté, ni les prescriptions sur les aires d'alimentation de captages ne sont respectés par la SNCF.

Synthèse des actions proposées

Les membres de la commission ont proposé les actions suivantes :

- ▶ Rappeler les obligations réglementaires sur les traitements phytosanitaires à RFF et à la SNCF, notamment l'arrêté fossé
- ▶ Leur fournir les données SIG leur permettant d'adapter leurs traitements.

- **Proposition d'action :**
"Sensibiliser les particuliers à un meilleur usage des pesticides et à la pratique de techniques alternatives"
"Sensibiliser la profession agricole sur l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires"

DDTM 76 : Deux niveaux d'informations doivent être diffusés auprès du monde agricole : l'utilisation des produits phytosanitaires en champs, mais aussi leur gestion dans l'exploitation (espace de stockage, aire de lavage...).

Il faut également s'interroger sur le problème de l'entretien des voiries, des bords de routes, des voies ferrées et des produits utilisés.

Maire de Bouttencourt : Le SAGE peut-il réaliser des supports à distribuer en boîte aux lettres pour accompagner les bonnes pratiques Zéro Phyto?

EPTB : Ces actions, parmi d'autres, sont tout à fait envisageables dans le cadre du SAGE.

Synthèse des actions proposées

Les membres de la commission ont proposé les actions suivantes :

- ▶ Développer les actions de communication et de sensibilisation auprès des communes sur l'usage des produits phytosanitaires. Encourager au développement de pratiques Zero Phyto
- ▶ Développer les actions de communications et de sensibilisation auprès du monde agricole sur l'usage des produits phytosanitaires.

➤ **Pollution aux nitrates**

- **Proposition d'action :**

"Baisser les apports azotés issus de l'agriculture"

DDTM 76 : La Seine-Maritime (et l'Oise) sont classées en zone vulnérable nitrates, contrairement à la partie Somme du Bassin versant de la Bresle.

Représentant Agriculture biologique : Je ne suis pas favorable au passage de la Somme en zone vulnérable. Une zone est vulnérable quand il est estimé que les captages risquent de dépasser les seuils d'alerte et de potabilité pour le paramètre nitrate. Or, sur la Somme, les captages sont stables depuis des années.

DDTM 76 : Le SAGE pourrait inciter au passage en zone vulnérable. Pour rappel, la France a été condamnée en 2001 pour mauvaise application de la directive nitrate, notamment sur les bassins Seine-Normandie-Artois-Picardie car elle ne prenait pas en compte l'eutrophisation (autre impact des nitrates) de la mer du Nord, notamment sur les côtes danoises. Les nitrates ruissellent tout d'abord vers les rivières, puis atteignent la mer et les courants marins les font remonter jusqu'aux côtes danoises. La Bresle participe donc à ce phénomène. Par ailleurs, il ne faut pas prendre en compte la qualité des eaux uniquement au droit des captages.

Un élu : Le passage en zone vulnérable risque d'être problématique pour les agriculteurs qui avaient déjà engagé des travaux de mises aux normes pour le stockage de leurs effluents. De nouvelles contraintes engendreraient des surcoûts liés à de nouveaux travaux par l'application de nouvelles normes. Cela risque d'engendrer la fermeture de nombreuses exploitations agricoles notamment d'élevage.

CA 76 : Des études menées par la Chambre d'Agriculture 76 ont montré que la baisse d'apports azotés avait beaucoup moins d'impact sur la ressource en eau que la mise en place de CIPAN. Cependant l'effet CIPAN se voit sur le long terme car la progression des nitrates dans le sol est lente.

Synthèse des actions proposées

Les membres de la commission ont proposé les actions suivantes :

- ▶ Encourager la mise en place de CIPAN sur tout le bassin
- ▶ Communiquer sur la mise aux normes des exploitations agricoles et la bonne utilisation des produits phytosanitaires

- **Proposition d'action : "Solutionner le problème de stockage des boues issues de la station de Blangy"**

Maire de Bouttencourt : Le stockage de boues problématique se situe en fait autour du captage de Monchaux-Soreng. Des travaux de mise aux normes de la station d'épuration de Blangy ont été réalisés et les boues transférées sur la nouvelle aire de stockage.

CA 76 : Il s'agit d'un stockage ancien. Le stockage n'existe plus mais le sol est désormais très chargé en nitrates et risque de polluer la nappe. Il y a des études en cours pour trouver des solutions techniques pour résoudre ce problème comme la remise en herbe. A l'issue de ces études, les actions opérationnelles pourront être mises en œuvre.

DDTM 76 : Le traitement du panache de nitrates semble difficile à réaliser.

Synthèse des actions proposées

Les membres de la commission ont proposé les actions suivantes :

- ▶ Accompagner et suivre l'étude de dépollution des sols de l'ancien stockage de boue situé à proximité du captage de Monchaux Soreng.
- ▶ Inciter au traitement du problème avec les solutions techniques préconisées dans les études préalables

- **Proposition d'action : "Favoriser les CIPAN (sur le versant Somme)"**

Maire de Bouttencourt : La Chambre d'Agriculture de la Somme, avec l'aide du Conseil Régional de Picardie, propose une mesure d'aide pour tous les agriculteurs, hors zone vulnérable, qui souhaitent mettre en place des CIPAN.

EPTB : La surface en CIPAN doit être maintenue voire augmenter.

Représentant des agriculteurs bio : Il y a déjà près de 85 % des agriculteurs qui mettent en place des CIPAN hors zone vulnérable (côté Somme).

DDTM 76 : Il n'y a qu'en Seine Maritime où il y a obligation de mise en place des CIPAN. Dans la Somme, la majorité des agriculteurs mettent en place des CIPAN dès qu'ils le peuvent, il ne s'agit pas d'une mesure contraignante. Il rappelle également que ce n'est pas toujours possible d'implanter un CIPAN pour des raisons tout simplement technique. Certaines successions de cultures ne le permettent pas.

Synthèse des actions proposées

Les membres de la commission ont proposé les actions suivantes :

- ▶ Encourager la mise en place de CIPAN côté Somme

➤ Protection des captages

- Propositions d'actions :

"Mise en place de plans d'actions dans les BAC"

"Priorité à la mise en place de plans d'actions dans les BAC pour diminuer les pollutions (nitrates et pesticides) "

"Mettre en place des plans d'actions type BAC sur les captages prioritaires SDAGE. "

"Solutionner les problèmes « qualités » existants par la mise en place d'une démarche adaptée (BAC), captage de Blargies"

"Faire émerger la réalisation d'une étude BAC sur le captage de St Martin au Bosc "

"Promouvoir là où c'est nécessaire la mise en place de zones soumises à contrainte environnementale"

DDTM 76 : Il faut garantir une eau potable de qualité pour la population, et pour cela, il faut réduire les pollutions en nitrates et pesticides dans les BAC. Le rôle du SAGE pourrait être de définir les captages où devront être mis en place des plans d'actions. Cette démarche peut se faire dans le cadre des Zones Soumises à Contraintes Environnementales. Pour protéger toute la population, il faut protéger toutes les aires d'alimentation de captages et pas seulement celles des captages dits « Grenelle ». Il faut viser tous les captages du bassin versant en élargissant la méthode BAC.

En Seine Maritime, 12 captages sur 253 sont classés « Grenelle ».

Par ailleurs, au lieu de concentrer les efforts sur les aires d'alimentation de captages ayant des problèmes de qualité, il peut être fait le choix de travailler sur les captages présentant une eau de bonne qualité pour la préserver. Il ne faut pas seulement faire du curatif mais aussi du préventif.

EPTB : Il y a deux captages connus pour des soucis de pesticides : Blargies et Saint Martin au Bosc.

DDTM 76 : Une étude de sécurisation est engagée sur ces captages car on ne peut pas attendre les résultats de la réduction des pressions. Les actions en surface mettent du temps à se ressentir sur la qualité de l'eau souterraine. Il faut mener en parallèle des actions de sécurisation en augmentant les interconnexions entre les syndicats.

EPTB Bresle : Dans l'optique d'une démarche BAC élargie à l'ensemble du territoire, il faudra réfléchir à la cohérence de l'animation sur le territoire. Dans son Xème programme, l'Agence de l'eau finance le curatif lorsqu'il est associé au préventif. Il est en effet important de coupler les travaux de sécurisation nécessaires à court terme à des actions préventives pour résoudre les problèmes à la source à plus long terme.

Représentant des agriculteurs bios : Seule la conversion en agriculture biologique aboutit à supprimer complètement les flux de pesticides.

Synthèse des actions proposées

Les membres de la commission ont proposé les actions suivantes :

- ▶ Généraliser les procédures BAC à l'ensemble des captages du bassin versant et pas seulement dans les captages problématiques
- ▶ Généraliser les procédures BAC sur les captages Grenelle et SDAGE
- ▶ Protéger les aires d'alimentation des captages ne présentant pas de problèmes de qualité
- ▶ Allier les actions curatives et préventives
- ▶ Mettre en place des interconnexions entre syndicats afin de pouvoir en toutes circonstances assurer une alimentation en eau potable
- ▶ Encourager le développement de l'agriculture biologique, notamment sur les aires d'alimentation de captages

- **Proposition d'action : "*Inciter au maintien des prairies en fond de vallée*"**

EPTB : Le SAGE devrait inciter au maintien des zones tampon en fond de vallée mais aussi sur les BAC.

- **Propositions d'actions:**

"Développer la culture biologique au niveau des grandes cultures"

"Développer les débouchés locaux pour l'agriculture biologique (restauration collective, marché fermier...)"

"Accompagner les agriculteurs qui le souhaitent vers l'agriculture biologique"

"Mise en place d'informations pour l'agriculture raisonnée voire biologique"

"Renforcer l'animation agricole en accompagnant les agriculteurs vers les changements de pratiques"

Représentant des agriculteurs bios : Il faut développer l'information auprès des exploitants. Le GRAB de Haute Normandie et l'ABP le font depuis longtemps, mais les moyens ne sont pas suffisants.

GRAB : La priorité actuelle est bien l'animation agricole qui va enclencher la dynamique. Le GRAB se situe au niveau régional et peut dynamiser la procédure mais il faut que l'animation se développe au niveau local. Un animateur par bassin versant dédié à cette tâche est une bonne solution. Le SAGE pourrait appuyer cette dynamique d'animation.

Par exemple, en Poitou-Charentes, il y a un animateur agricole du SAGE dédié à cette démarche bio auprès des agriculteurs.

CC Bresle-Maritime : Le SAGE pourrait appuyer la demande et avoir des mesures incitatives à la reconversion des agriculteurs vers le bio, prévoir les circuits courts pour permettre la vente directe et maintenir les exploitations.

DDTM 76 : La différence de prix actuel entre les produits bio et conventionnels n'est pas très incitative notamment pour les céréales pour lesquelles les cours sont à la hausse. De plus, la PAC ne s'oriente pas vers le développement du bio.

Synthèse des actions proposées

Les membres de la commission ont proposé les actions suivantes :

- ▶ Mettre en place une animation locale, à l'échelle du bassin versant, pour promouvoir l'agriculture biologique.

➤ Communication

- **Proposition d'action : "Communiquer auprès de tous les acteurs sur le lien pollution eau – santé"**

PNR : La sensibilisation autour de la santé humaine est souvent plus efficace que la sensibilisation environnementale. On pourrait s'appuyer sur les médecins.

EPTB : C'est le rôle de l'ARS de porter un message sanitaire. Les ARS Picardie et Haute-Normandie font partie de la CLE du SAGE. Le SAGE n'a pas cette vocation.

2/ ASPECT QUANTITATIF

➤ Connaissance

- **Proposition d'action : "Améliorer la connaissance sur le lien nappe-rivière"**

SAFEGE : Cette piste d'action a été évoquée lors de la commission thématique « fonctionnement, habitats et usages des milieux aquatiques » du 15 mars. Il s'agirait de réaliser un modèle pour mieux comprendre ce lien. Cette étude peut être associée à une étude sur les débits minimums biologiques. Ces deux études devraient permettre d'évaluer les éventuels impacts des prélèvements pour éviter tout effet dommageable sur les cours d'eau et les milieux associés.

Synthèse des actions proposées (commission thématique du 15/03)

Les membres de la commission ont proposé les actions suivantes :

- ▶ Améliorer la connaissance sur le lien nappe-rivière, en particulier sur l'amont de la Bresle
- ▶ Améliorer la connaissance sur les débits minimums biologiques
- ▶ En déduire éventuellement les volumes prélevables par les différents usages

➤ Opérationnel

- **Proposition d'action : "Finaliser les DUP"**

DDTM 76 : Tous les captages AEP du territoire doivent être pourvus d'une DUP. Au-delà de cela, il faut que leurs prescriptions soient appliquées. Pour les DUP anciennes, il faut vérifier qu'elles soient toujours d'actualité.

Synthèse des actions proposées

Les membres de la commission ont proposé les actions suivantes :

- ▶ Finaliser la mise en place de DUP sur tous les captages AEP du bassin versant.
- ▶ Mettre en œuvre les prescriptions des DUP.
- ▶ Vérifier que les anciennes DUP soient toujours d'actualité.

- **Proposition d'action : "Diagnostic des réseaux d'alimentation en eau potable et identification des points noirs afin de lutter contre le gaspillage. Priorité aux têtes de bassin versant"**
"Vérification des canalisations d'eau potable : objectif de rendement fixé à 80 % ou plus"
"Améliorer les réseaux d'alimentation en eau potable et les rendements, avec priorité sur les syndicats en retard"

EPTB : Les rendements des réseaux AEP de quelques communes ne sont pas bons. Ces réseaux devraient donc être traités en priorité afin d'augmenter le rendement et de lutter contre le gaspillage.

Des obligations de rendements sont déjà fixées par la loi. Il est toutefois possible à travers le SAGE de fixer des objectifs supérieurs.

Cette piste d'action pourrait également s'appliquer sur les zones où des études montreraient une incidence des prélèvements AEP sur les milieux aquatiques. Une augmentation du rendement du réseau pourrait peut-être permettre une diminution des prélèvements.

DREAL HN : Il faudrait pour cela qu'une étude sur les volumes prélevables soit effectuée au préalable pour se focaliser sur les syndicats concernés.

Synthèse des actions proposées

Les membres de la commission ont proposé les actions suivantes :

- ▶ Réaliser des diagnostics des réseaux d'alimentation en eau potable des syndicats ayant de faibles rendements et identifier les points noirs
- ▶ Améliorer les rendements des réseaux AEP se situant en deçà de la réglementation
- ▶ En fonction des conclusions de l'étude sur les liens nappe-rivière et sur les débits minimums biologiques, concentrer les efforts sur les captages ayant une incidence sur les milieux aquatiques

- **Proposition d'action : "Assurer la sécurisation des réseaux d'alimentation en eau potable"**

DDT 76 : Il faut considérer à la fois l'aspect qualitatif des eaux d'un captage et son aspect quantitatif (y a-t-il assez d'eau). Des captages peuvent être fermés à cause de leur dégradation ; s'il y a besoin de nouvelles ressources en eau, en quelle quantité et où les prélever ?

Synthèse des actions proposées

Les membres de la commission ont proposé les actions suivantes :

- ▶ Sécuriser l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du territoire en réalisant les études et les travaux nécessaires.

- **Proposition d'action : "Quelles mesures peut-on prévoir pour limiter les prélèvements ?"**

EPTB : Cette question concerne-t-elle les périodes de crise qualitative ou quantitative ? Il n'y a pas vraiment de problèmes quantitatifs sur le bassin versant.

Fédération de pêche : La question concerne les situations de crise qualitative.

EPTB : En période de crise, il faut que tout le monde ait accès à l'eau.

DDTM 76 : C'est l'objet des études de sécurisation à cheval sur plusieurs bassins versants.

EPTB : La réalisation d'interconnexions entre syndicats est une action nécessaire. Cependant, il faut éviter qu'une fois ces interconnexions faites, il n'y ait plus de démarches de reconquête de la qualité de l'eau. Le transfert d'eau doit rester une action temporaire et exceptionnelle.

Synthèse des actions proposées

Les membres de la commission ont proposé les actions suivantes :

- ▶ Communiquer auprès des particuliers et des professionnels sur les économies d'eau
- ▶ Évaluer et limiter l'impact des interconnexions en termes de transfert d'eau dans le cadre des études de sécurisation

- **Proposition d'action : "Ne pas empêcher l'irrigation dans l'avenir suite à la baisse de l'élevage, reconversion en maraîchage"**

Représentant des agriculteurs bio : Pour le moment, il n'y a pas de prélèvement dans la nappe par l'agriculture. Mais afin de ne pas empêcher le développement du maraîchage et des cultures de plein champ, il ne faudrait pas interdire aux agriculteurs de le faire. Il faut que les autorisations soient faciles à obtenir.

EPTB : Les prélèvements dans la nappe sont soumis à la réglementation nationale. En aucun cas, le SAGE ne peut se soustraire à celle-ci, ni à la procédure administrative lui incombant, en autorisant les prélèvements, pour une partie de la population (les maraîchers) et/ou sur un territoire donné. Cette piste d'action ne peut pas être retenue dans le SAGE.

DDTM 76 : La procédure de déclaration / autorisation des prélèvements en nappe se fait au cas par cas au regard de la réglementation en vigueur. Dans la majorité des cas, il est possible de prélever de l'eau pour l'irrigation des cultures en respectant la doctrine de la DREAL qui est : prélever de l'eau dans la mesure où cela n'impacte pas les milieux naturels.

3/ ACTIONS PROPOSEES PAR SAFEGE

Les thématiques "friches industrielles", "réseaux d'assainissement" et "artisanat" ont été évoquées lors de la commission thématique « Eaux superficielles » du 25 mars 2013 après midi.